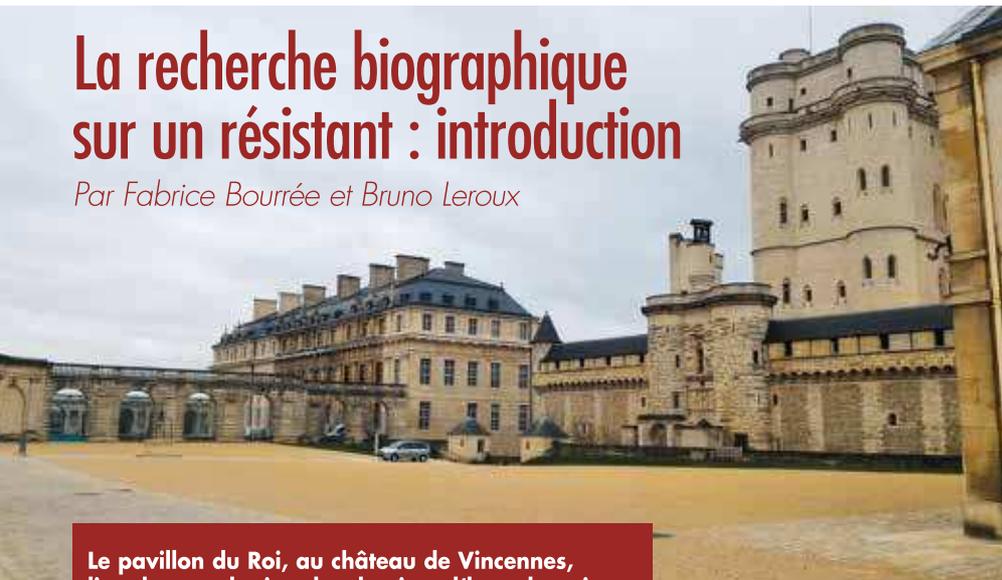


La recherche biographique sur un résistant

Ce dossier se veut un petit guide d'orientation à travers le « maquis » des archives permettant de reconstituer, non pas la biographie entière d'un résistant, mais son parcours dans la Résistance. Il s'adresse avant tout aux chercheurs amateurs qui, par intérêt familial ou autre, souhaitent se lancer dans ce type de recherche passionnante quoique semée d'embûches.

La recherche biographique sur un résistant : introduction

Par Fabrice Bourrée et Bruno Leroux



Le pavillon du Roi, au château de Vincennes, lieu de consultation des dossiers d'homologation conservés par le Service historique de la Défense.

Les pages qui suivent ne visent qu'à présenter les dossiers personnels pouvant concerner un(e) résistant(e). Les explorer ne constitue bien entendu que la première étape d'une vraie recherche historique : outre le fait qu'il convient de croiser ces dossiers entre eux et avec ceux des camarades cités par le ou la résistant(e), ils ne prennent tout leur sens qu'avec des lectures en parallèle des ouvrages ou articles relatifs aux organisations à laquelle il ou elle a appartenu. Dans l'immense majorité des cas, ces croisements ou ces lectures ajouteront peu ou pas à la connaissance factuelle du parcours individuel. Mais en replaçant celui-ci dans une histoire collective, ils seront essentiels pour mieux comprendre les motivations et l'expérience vécue par celui ou celle auquel on s'intéresse.

Avant d'aborder le descriptif des nombreux types de dossiers disponibles, il convient d'attirer l'attention sur ceux qui concernent le plus grand nombre de résistants et d'évoquer les logiques administratives ayant présidé à leur constitution.

Les premiers dossiers constitués après la Libération sont ceux de « l'homologation » de services par l'autorité militaire, actuellement conservés au Service Historique de la Défense, à Vincennes. Ce sont les plus nombreux, car ils incluent les volontaires de l'été 1944. Néanmoins, ayant pour principal but de verser des pensions militaires, l'administration a privilégié les engagements qui se rapprochaient le plus de ceux des combattants

réguliers, retenant en gros tous les membres des réseaux liés aux Alliés et des FFI, mais sélectionnant parmi les membres des organisations orientées vers la propagande, les manifestations ou les grèves (mouvements, partis, syndicats) et ignorant le sauvetage des Juifs. De surcroît, ce processus n'a pas englobé de nombreux étrangers ayant résisté collectivement en France.

Pour compenser certains de ces biais, le statut de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR) a été créé en 1949, entraînant la constitution d'une deuxième vague de dossiers. Ils incluaient une partie seulement des homologués, la résistance étant définie par la nécessité de s'être engagé quelques mois avant le débarquement du 6 juin 1944. Mais pour satisfaire à ce critère, il suffisait désormais de fournir des attestations de plusieurs camarades. L'attribution de « cartes CVR » a continué pendant des dizaines d'années, avec quelques aménagements. Les dossiers de CVR sont aujourd'hui conservés aux Archives départementales. Ils n'ont pallié que certains biais de l'homologation, ne pouvant en particulier rendre compte d'engagements situés à la périphérie des organisations mais nécessaires à leur développement ; il en résulte souvent une sous-représentation des femmes et des paysans. D'où l'intérêt des dossiers de « refusés », heureusement consultables à Vincennes comme aux AD. D'autres dossiers liés à la reconnaissance ne sont pas à négliger : ceux relatifs aux décorations, lesquelles ne se réduisent

SOMMAIRE

- La recherche biographique p. I sur un résistant : introduction
Par Fabrice Bourrée et Bruno Leroux
- Une présentation des dossiers p. II administratifs personnels des résistants
Par Fabrice Bourrée
- Pour en savoir plus p. V
- Les logiques des dossiers p. VI administratifs personnels : Yvette Gouineau
Par Fabrice Bourrée
- À la recherche d'un jeune résistant p. VII mort en déportation : Michel Guillem
Par Fabrice Bourrée
- Croiser les sources : p. VIII le parcours de Pierre Sudreau
Par Bruno Leroux

pas aux deux créées pendant la guerre (Ordre de la Libération et Médaille de la Résistance française) car de nombreux résistants ont par exemple obtenu la Légion d'honneur ou la Médaille militaire.

En parallèle à ces deux premiers processus, une partie des résistants a fait l'objet d'un troisième dossier administratif : celui de victime de la répression, qu'ils aient été internés dans les prisons françaises ou allemandes ou déportés dans l'univers concentrationnaire. Ces dossiers sont consultables à Caen, dans une autre antenne du Service Historique de la Défense.

Ces trois grands types de dossiers personnels ont été établis après la Libération. Ils peuvent être complétés par une autre catégorie d'archives, mais qui ne concerne qu'une partie des résistants : les archives des organismes de répression (police et justice) de l'occupant et de l'État français. Moins aisément consultable parce que dispersée, cette catégorie d'archives nécessite de surcroît des précautions d'interprétation particulières.

Pour montrer l'intérêt et les limites de l'exploration des dossiers personnels, on a choisi trois exemples (Yvette Gouineau, Pierre Guillem, Pierre Sudreau), qui ne prétendent absolument pas à être représentatifs de l'extraordinaire diversité des parcours résistants et des archives pouvant les concerner. Ils se concentrent plutôt sur les éléments auxquels, le plus probablement, se trouvera confronté le chercheur débutant : la perplexité devant les logiques administratives de l'homologation (pour autant qu'on puisse les résumer, en l'absence d'une publication scientifique sur ce sujet), la frustration devant la maigreur des renseignements découverts (cas de la plupart des résistants), la confrontation inévitable, enfin, avec les difficultés d'interprétation posées par plusieurs sources divergentes voire qui se contredisent. ■

Photo Fabrice Bourrée

Une présentation des dossiers administratifs personnels des résistants

Par Fabrice Bourrée

Les dossiers des résistants conservés au Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes

Il s'agit d'abord des dossiers d'« homologation » individuelle (**série 16 P**⁽¹⁾), constitués au lendemain de la guerre. Comme leur nom l'indique, ils avaient pour but de recenser les services dans la Résistance d'une personne pour lui permettre de bénéficier d'avantages (soldes, pensions, etc.) habituellement réservés aux combattants réguliers. Ce filtre a privilégié la résistance organisée et, à l'intérieur de celle-ci, les organisations et les formes d'action de type paramilitaire. Ces critères restrictifs de l'homologation rendent nécessaire de garder à l'esprit deux réalités : on peut avoir résisté sans avoir de services homologués, et quand on a des services homologués, ils peuvent ne refléter qu'une partie des actes de résistance réellement effectués. Par ailleurs, en termes de contenu, ces dossiers sont extrêmement inégaux, d'une page à une centaine⁽²⁾.

Les dossiers d'homologation, et leurs catégories : FFL, FFC, FFI, RIF, DIR

Les dossiers des **Forces Françaises Libres** (FFL) et ceux des **Forces Françaises Combattantes** (FFC, appellation regroupant les réseaux de renseignement, d'action, d'évasion liés à la France libre ou aux Alliés) sont les seuls à contenir des archives antérieures à la Libération.

Dans les 52 000 dossiers des **FFL** se trouvent des fiches de situation avec des renseignements civils et militaires, photographie et empreintes digitales. Si le Français libre s'est engagé sous un nom d'emprunt, son dossier comporte plusieurs fiches et parfois son acte d'engagement.

Les 109 000 dossiers des **FFC** homologuent les agents des réseaux selon trois catégories (P2 : à plein temps, P1 : avec une activité professionnelle, P0 : occasionnel) et pour des périodes très précises servant à délimiter les droits, mais qui ne correspondent qu'approximativement à la réalité historique de ce que signifiait, sur le terrain, le recrutement dans un réseau.

S'ils ont fait un séjour à Londres, le dossier s'apparente à un dossier de carrière. Il contient alors : des états signalétiques et de services d'officier, des propositions d'avancement (pour les militaires d'active ou de réserve) ou d'assimilation (pour ceux qui ne le sont pas), des ordres de départ et de retour de mission généralement sous différentes identités, des

appréciations d'officiers britanniques qui ont pu les encadrer, un livret médical, un *Soldier's Pay Book*, des bons d'habillement.

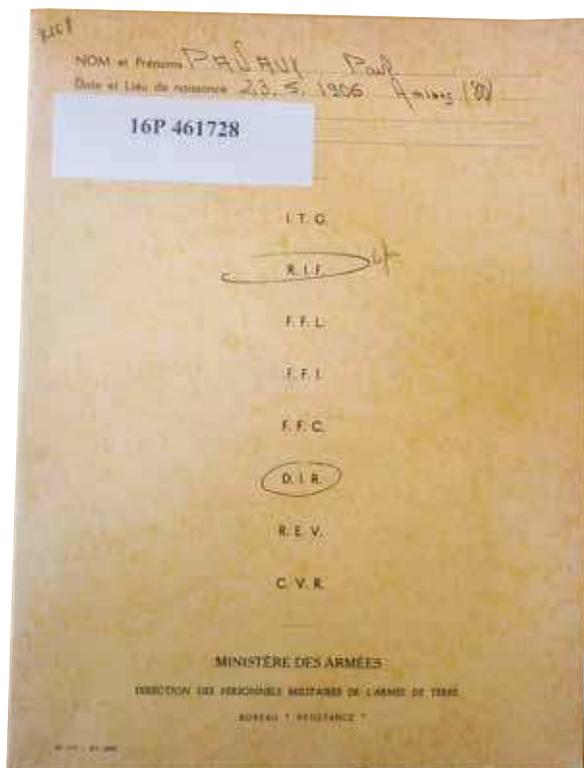
Pour les **FFC** recrutés en France et qui ne l'ont jamais quitté, l'état signalétique a été rempli lors de la démobilisation par eux ou leur chef, sous en-tête de la Direction générale des services spéciaux (le successeur du Bureau central de renseignement et d'action de la France libre). En plus des renseignements

légaux civiles ou militaires de juin 40 à la Libération, les actes de résistance individuels ou collectifs. Les pièces jointes peuvent être des certificats FFI régionaux, attestations des chefs, parfois aussi des extraits de citations ou des mémoires de proposition pour des décorations.

Les 22 000 dossiers des membres de la **Résistance Intérieure française** correspondent à une sélection radicale parmi les membres d'organisations clandestines non « militaires » (mouvements, partis, syndicats) ; les droits à pensions militaires, et donc l'homologation, sont réservés à ceux qui ont souffert de la répression (internement, déportation, blessures, mort). On retrouve le formulaire de 4 pages avec pièces justificatives. La 5^e page, en cas de demande à titre posthume, indique les autorités ayant procédé à l'arrestation, le jugement éventuel, les lieux de détention et circonstances du décès.

Dossier d'homologation (série 16 P) de Paul Pavaux.

Sont cerclées les deux catégories pour lesquelles il a déposé une demande. Refusé dans la RIF, il est homologué comme Déporté (ou) Interné de la Résistance.



© SHD, GR 16 P 461728

d'état-civil, l'agent donne ses pseudonymes, son indicatif (identifiant donné lors des transmissions radio clandestines), le nom de son supérieur hiérarchique direct, le nom du réseau et sa date d'entrée dans celui-ci ; s'il a appartenu à plusieurs réseaux, il remplira une fiche par réseau. Parfois, on a la chance de trouver des rapports d'activité de l'agent.

Les trois autres catégories de dossiers (FFI, RIF et DIR) renferment des dossiers de demande de droits, remplis par les résistants, leurs chefs ou leurs ayants cause, avec des pièces justificatives jointes. La plupart du temps, les informations les plus riches se trouvent dans la rubrique « compte rendu d'activité ».

Les 260 000 dossiers des membres des **Forces françaises de l'intérieur** s'organisent autour de formulaires de demande de certificat d'appartenance et d'homologation de grade FFI. Ces formulaires de 4 pages (avec une 5^e en cas de demande à titre posthume) renseignent sur l'état-civil, les occupations

Les dossiers des **Déportés Internés de la Résistance** (généralement membres de l'une ou l'autre des catégories précédentes) concernent les détenus des camps d'internement, des prisons et des camps de concentration. Les lieux de détention couvrent la France, l'Allemagne et les territoires occupés par elle, mais aussi l'Espagne qui, quoique neutre, internait les résistants tentant de rejoindre Londres via les Pyrénées.

Il s'agit de dossiers complémentaires des dossiers DIR conservés à Caen (voir plus loin), lesquels concernaient l'attribution du titre de déporté résistant ou d'interné résistant. Une fois celui-ci obtenu, on devait remplir un dossier supplémentaire comportant copie de la décision d'attribution du titre et un formulaire d'homologation des blessures de guerre. Le tout permettait d'obtenir un « certificat de validation des services, campagnes et blessures », condition pour se voir verser la « solde de captivité » dont le montant augmentait selon les cas : interné, déporté revenu, déporté décédé.

Les dossiers des services secrets français

Pour les **Forces Françaises Combattantes**, ont été récemment rendus accessibles à Vincennes d'autres dossiers individuels au sein d'un fonds (sous-série GR 28 P) émanant des services secrets français libres, le Bureau central de renseignement et

d'action (BCRA), et de leur successeur immédiat à la Libération, la DGER (Direction générale des études et recherches). Sous la cote **GR 28P 4** on trouvera des dossiers personnels d'agents des réseaux, cumulant des archives BCRA datant généralement de la période 1942-1944 (compte rendu d'interrogatoire lors de l'incorporation, fiche d'identification, dossier de faux papiers, ordre et compte-rendu de mission), à côté de questionnaires des années 1944-45 sur leur activité résistante et, parfois de relevés de services plus tardifs par le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), en tant que service « liquidateur » du BCRA. Lorsqu'ils existent, les interrogatoires BCRA (des agents arrivant de France pendant la guerre) et les questionnaires DGER de la Libération sont d'une grande richesse, l'objectif des services secrets étant de croiser les informations obtenues avec celles d'autres agents.

Enfin, 16400 dossiers personnels des FFC existent sous la cote **GR 28P 11**, beaucoup plus hétérogènes. Ce sont des dossiers constitués pendant la guerre par le BCRA sur les agents alors connus de lui, mais ils ont souvent été vidés de certaines pièces au profit d'autres fonds, au point d'être parfois réduits à un seul document. De surcroît, ils sont classés par ordre alphabétique des « noms de guerre » des agents. Les équivalences avec les vrais noms ont été recherchées et notées, mais parfois en vain.... Voici des exemples des documents des années de guerre qu'on peut y trouver : actes d'engagement, états signalétiques et de service, photographies d'identité, ordres de mission, questionnaires signalétiques (comportant 20 à 25 questions immuables), testaments olographes d'agents en partance pour la France, dates d'arrivée, d'envol, de débarquement, de départ en mission, phrases codées, dites « phrases BBC ».

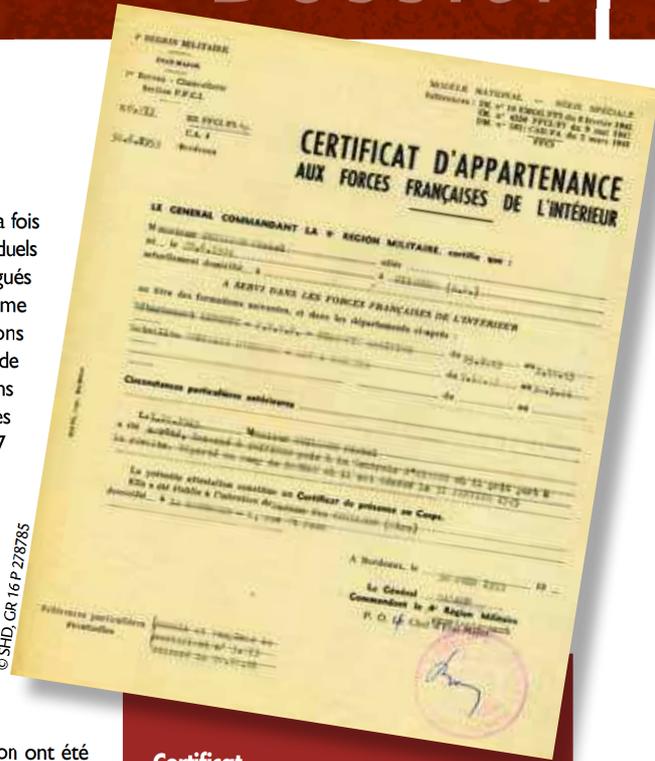
Au-delà des dossiers personnels : les archives collectives

La procédure d'homologation a été à la fois individuelle et collective : les services individuels d'un résistant ne pouvaient être homologués qu'au sein d'une organisation elle-même homologuée. La liste de ces organisations homologuées (268 réseaux, une soixantaine de mouvements, etc..) a fait l'objet de parutions au *Journal officiel*. Il y a donc à Vincennes des dossiers d'homologation de réseaux (GR 17 P), de mouvements (GR 18 P) de maquis (GR 19 P), contenant des rapports généraux d'activité et des listes d'agents.

Cependant l'absence d'une étude scientifique du processus général de l'homologation se fait ici cruellement sentir. Car ces dossiers collectifs sont le domaine où la logique administrative a abouti à s'éloigner le plus de la réalité historique : parfois les membres d'organisations distinctes sous l'Occupation ont été regroupés sous le nom de l'une d'entre elles ; une organisation a été homologuée comme réseau alors qu'elle était plutôt un mouvement (le musée de l'Homme) ; une autre (Résistance-Fer) est une création d'après-guerre permettant de regrouper les cheminots ayant résisté dans des organisations clandestines distinctes. On ne saurait donc trop recommander au chercheur de ne pas prendre pour argent comptant ce tableau *a posteriori* des organisations résistantes.

Bien sûr, en matière d'archives collectives, il y en a beaucoup d'autres, où peuvent se trouver disséminées des informations sur des individus. Par exemple, aux Archives nationales la série 72 AJ contient quelques milliers de témoignages de résistants, sélectionnés

© SHD, GR 16 P 278785



Certificat d'appartenance aux FFI de Michel Guillerm.

C'est sans doute le document le plus commun dans les dossiers d'homologation, vu le nombre de FFI homologués (environ 260 000).

comme échantillon pour aider à retracer l'histoire des réseaux et des mouvements, et la série 3 AG2 contient de nombreux documents du BCRA classés par organisations (l'autre partie du fonds BCRA étant la série 28 P du SHD). Mais les explorer pour n'obtenir de renseignements que sur un individu est, sauf exception, peu rentable. ■

Les dossiers personnels liés à la reconnaissance des activités de résistance

Deux voies principales ont été empruntées pour pallier l'insuffisance du cadre de l'homologation à l'égard de la réalité du combat résistant : la définition d'un statut spécifique du résistant et l'attribution de décorations.

Le statut du résistant⁽³⁾

Celui-ci a été défini en 1949 par la création de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance (CVR). La gestion des dossiers de demande se faisait à l'échelon départemental et ceux-ci ont été conservés jusqu'à ces dernières années au sein des services départementaux de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Depuis 2008, ils ont été transférés aux Archives départementales, le processus étant à peu près achevé. Il reste un inconvénient à la consultation de ces dossiers : l'absence d'un fichier national des CVR disponible en ligne, qui permettrait de localiser immédiatement chacun d'entre eux. Car la demande de carte était faite

dans le département de résidence du résistant, qui a pu changer plusieurs fois après la guerre.

Depuis 1951, environ 263 000 cartes de Combattants Volontaires de la Résistance ont été attribuées, dont plus de 58 000 à des membres de la résistance extramétropolitaine. Cette sous-catégorie inclut naturellement les FFL, mais aussi des prisonniers de guerre ayant accompli des actes de résistance, des personnes ayant appartenu à la Résistance dans les départements ou pays d'outre-mer, ou encore en territoire étranger occupé par l'ennemi. Pour la résistance intérieure, on a rectifié les critères de l'homologation de la manière suivante. Pouvaient devenir CVR :

- les personnes « homologuées FFC, FFI, RIF à condition que leurs services remontent à au moins 3 mois avant le 6 juin 1944 (ce qui excluait donc les volontaires de l'été 1944, même homologués).
- tous ceux déjà reconnus comme internés ou déportés résistants, auxquels s'ajoutent les morts (tués après jugement ou sommairement) et les blessés victimes de la répression pour actes qualifiés de résistance, dans

des conditions ouvrant droit à une pension militaire d'invalidité ou de décès (ceci pour les distinguer des otages et autres victimes de représailles sur la population).

- à titre exceptionnel toute personne justifiant qu'elle avait accompli des actes de résistance pendant 3 mois au moins avant le 6 juin 1944, sur production de témoignages de résistants homologués. Cette catégorie, qui concrétisait la volonté de dépasser les critères de l'homologation, a fait l'objet pendant quarante ans de nombreuses décisions contradictoires visant à imposer ou repousser une date-limite de dépôt des demandes, le milieu résistant étant lui-même divisé sur les risques d'abus. Il y a eu d'ailleurs de nombreux « refusés », dont les dossiers sont aussi accessibles aux chercheurs, qui peuvent ainsi se faire leur propre idée. Cependant, malgré cet élargissement par rapport à l'homologation, le *corpus* des CVR ne peut être considéré comme représentatif de tous les auteurs d'actes de résistance. Il a continué à



Carte et croix de Combattant Volontaire de la Résistance de Georges Lapeyre.

La carte CVR correspondait à l'obtention d'un titre qui, tout comme la carte de déporté interné de la Résistance, donnait droit au port d'une décoration, tout en permettant aussi de faire valoir auprès de l'autorité militaire des droits à pensions ou autres.



privilegier la résistance organisée. D'autre part, le nombre de demandes a souvent dépendu de la mobilisation des associations d'anciens résistants, ce qui a induit à une sous-représentation des localités où elles n'étaient pas ou peu implantées ⁽⁴⁾.

Les dossiers personnels correspondant à ces cartes ont tout de même l'avantage d'inclure de nombreux résistants dépourvus de dossier d'homologation, et de permettre de croiser les renseignements donnés par ceux déjà homologués. Cependant, à l'inverse, des résistants déjà homologués n'ont pas éprouvé le besoin de remplir de dossier de CVR, ou bien leur dossier est quasiment vide.

Outre les éléments d'état-civil, le formulaire de demande comprend des informations sur la situation militaire de l'intéressé après le 17 juin 1940, sa situation civile sous l'Occupation, ses blessures, citations et décorations et surtout un résumé de ses activités résistantes. Y sont joints, suivant les cas définis plus haut, des copies des attestations d'appartenance aux FFC ou aux FFI, des citations, des témoignages d'autres résistants à valeur d'attestations.

Aux dossiers CVR s'ajoutent ceux des « **cartes du combattant au titre de la Résistance** » (qu'on peut estimer à 56 000), qui ont permis de satisfaire un certain nombre de « refusés » de la filière CVR. Elles assouplissaient les conditions d'attribution, en particulier les 3 mois nécessaires d'activité avant le 6 juin 1944. Enfin, il faut signaler l'existence d'une « **carte du réfractaire** », visant à reconnaître un statut de réfractaire au travail en Allemagne. Elle est attribuée aux personnes qui ont refusé de répondre à un ordre de réquisition, se sont évadées de leur lieu d'affectation, ont refusé de rejoindre leur affectation à l'issue d'une première permission, se sont soustraites préventivement à la réquisition. Ces personnes doivent avoir vécu en marge des lois et règlements de l'époque. Les dossiers correspondant à ces deux types de cartes ont, eux aussi, normalement été versés aux Archives départementales.

Les décorations

Les mémoires de propositions pour des décorations sont des textes très typés : on fait l'éloge du bénéficiaire en sélectionnant dans sa carrière en fonction du profil de la décoration. Mais pour

cette même raison, ils sont parfois plus précis sur tel ou tel acte d'un résistant que les autres dossiers personnels.

Des deux principales décorations liées à la Résistance ou à la France libre, on retiendra pour notre sujet surtout la Médaille de la Résistance française (environ 65 000 personnes), car la Croix de la Libération est infiniment plus élitiste (1 038 individus dont 75% de FFL). Le dossier individuel d'un médaillé de la Résistance contient le plus souvent uniquement le mémoire de proposition (état-civil, décorations et citations déjà obtenues, texte proposé pour la citation, détail des campagnes, exposé circonstancié des faits ayant entraîné la proposition...). Certains dossiers peuvent également contenir des rapports d'activité plus détaillés, des états signalétiques des services ou des copies des décrets d'attribution.

Le contenu des dossiers est sensiblement le même pour les décorations non spécifiques aux résistants, mais que beaucoup ont également obtenu : La Légion d'honneur, la Médaille militaire. Pour la Croix de Guerre 1939-1945, il n'existe pas de dossier individuel : la seule recherche possible est le fichier central des citations décernées depuis 1914, conservé au Centre des archives du personnel militaire, à Pau. Cela dit, le texte des citations attribuées à un résistant est souvent reporté dans son dossier d'homologation à Vincennes.

Des fonds complémentaires: les archives privées des « liquidateurs »

Tant pour l'obtention de l'homologation que pour celle de la carte CVR ou d'une décoration, chaque résistant a correspondu avec le « liquidateur » d'une organisation de résistance, qui avait géré l'homologation de l'organisation elle-même et aidait ses membres à constituer leurs dossiers personnels de demandes aux administrations concernées. Pour bien des organisations, ces archives demeurent encore en mains privées, mais certaines ont été léguées à des centres d'archives, et c'est fort heureux.

En effet, ces fonds de liquidation se composent certes en grande partie de doubles des dossiers adressés aux services administratifs, qu'il s'agisse des archives collectives de l'organisation (listes de membres, de déportés, de tués et blessés, un ou plusieurs historiques, rédigés par l'officier liquidateur) ou des dossiers individuels des membres (attestation d'autres membres, fiche signalétique, activités

majeures, dates extrêmes de l'engagement, etc.). Mais les dossiers individuels contiennent également les courriers échangés avec ou au sujet du résistant, lesquels apportent parfois de précieuses informations complémentaires, du fait notamment de la difficulté de faire « entrer » tel ou tel parcours personnel dans les cadres administratifs ⁽⁵⁾.

Vu les dons d'archives de liquidation qui risquent encore de survenir, on donne ici à titre purement indicatif les localisations des principaux fonds déjà recueillis.

Au Service historique de la Défense (Vincennes), sous la cote IK 634 sont conservées les archives de l'Organisation civile militaire (OCM) comprenant notamment près de 12 000 dossiers individuels de membres de ce mouvement.. D'autres fonds contiennent des dossiers nominatifs (liste non exhaustive) : réseau Alliance (I K 843), réseau Armand-Spiritualist (I K 861), Armée des Volontaires (I K 875), mouvement Police et Patrie (I K 980), réseau Cohors-Asturies (I K 981), réseau Jade-Fitzroy (2009 PA 20).

Certains fonds de la **série 72AJ des archives nationales** contiennent également des archives de liquidation. C'est le cas notamment des fonds suivants : mouvement Défense de la France (72AJ/2078-2107, dossiers individuels des membres du mouvement), papiers de Jean Gemähling (72AJ/2180-2195, fichiers et dossiers individuels des agents du réseau Kasanga), papiers de Georges Tournon (72AJ/2053 et 2054, dossiers de quelques membres du réseau Jade-Fitzroy), mouvement Résistance (72AJ/2469 à 2493, dossiers individuels des résistants, résistants déportés, ou de sympathisants, associés).

Le **Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne** conserve le fonds de liquidation de l'Organisation spéciale du Parti communiste (OS), du Front National de lutte pour la Libération et l'indépendance de la France (FN) et des Francs-tireurs et partisans (FTP).

Les titres et décorations accordés par des pays étrangers

Pour mémoire, il faut rappeler que des résistants français ou ayant opéré en France peuvent évidemment avoir des dossiers personnels dans d'autres pays. Deux exemples : les Anglais et les Américains ont accordé après la guerre près de 150 000 titres de *helpers* pour reconnaître l'aide (planque et filières d'évasion) apportée par

les populations des pays européens occupés aux aviateurs ou militaires alliés se trouvant sur leur sol. En France, les *helpers* se montent à peu près 34 000. Par ailleurs, les membres des réseaux britanniques ayant opéré en France ont des dossiers individuels partiellement disponibles aux Archives nationales britanniques (ceux du *Special Operations Executive*, pas ceux de l'*Intelligence Service*).

Un type de dossiers mérite attention, car consultable en France, à l'antenne française de l'Institut Yad Vashem : ceux des Français ayant obtenu de l'État d'Israël le titre de Juste parmi les Nations, créé pour

honorer partout en Europe « les non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver les Juifs » de l'extermination dans les camps nazis. À peu près 3 500 titres de Justes ont été décernés aujourd'hui pour la France, mais les conditions d'attribution de ce titre font qu'il est très loin de refléter le nombre des individus ayant effectivement contribué au sauvetage : d'une part il exclut les Juifs eux-mêmes, et d'autre part, l'attribution, qui a commencé tardivement (à partir du milieu des années 1960, et surtout à partir des années 1990) est basée exclusivement sur les témoignages de Juifs survivants.

En tout état de cause, l'existence de ce titre de Juste permet d'attirer l'attention sur certaines limites de l'homologation et de la carte CVR : privilégiant l'appartenance à une organisation dédiée à la libération militaire et politique du pays, elles laissent de côté la foule d'engagements périphériques à ces organisations, soit qu'ils aient concouru de façon plus ou moins occasionnelle à la survie matérielle de celles-ci, soit qu'ils aient été au service d'objectifs autres que la Libération (en l'occurrence, ici, le sauvetage des Juifs, mais c'est le cas aussi de la simple aide aux réfractaires du STO). ■

Les dossiers des résistants victimes de la répression conservés à Caen

Il s'agit ici de vastes ensembles de dossiers conservés par le Département des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC) du SHD, où les résistants ne sont pas isolés d'autres catégories.

Les dossiers individuels des militaires français tombés au combat, ayant obtenu la mention « Mort pour la France » incluent de nombreux résistants, y compris des résistants internés et déportés, dont les services ont été homologués comme « militaires ». Il s'agit essentiellement de dossiers d'état-civil, qui contiennent les pièces nécessaires à la procédure d'attribution de la mention « Mort pour la France » : extraits d'actes de naissance et de décès, correspondance variée entre l'administration du ministère, l'autorité militaire, le maire de la commune du défunt et sa famille.

Les plus intéressants sont les dossiers individuels des « personnes déplacées » au cours de la Seconde Guerre mondiale, qui concernent 2 millions de personnes. À côté des prisonniers de guerre et des travailleurs requis au titre du Service du Travail Obligatoire en Allemagne, ils incluent les internés dans les prisons françaises et allemandes et les déportés. Ces deux dernières catégories incluent les résistants arrêtés (mais pas qu'eux : on trouve aussi des otages, des raflés, et même des « droit commun »). On trouve donc au DAVCC de Caen des dizaines de milliers de dossiers de « Déporté Interné de la Résistance » (DIR), qui sont complémentaires de ceux conservés à Vincennes : les dossiers DIR de Caen étaient destinés à délivrer un titre, lequel donnait droit au port d'une médaille et permettait ensuite de se retourner vers l'autorité militaire pour remplir un second dossier (= le dossier DIR de Vincennes) donnant droit au versement d'une solde.

Dans ces dossiers DIR de Caen on trouve différents types de documents, produits aussi bien sous l'Occupation (par les autorités allemandes ou/et Vichy) qu'ensuite par l'administration des Anciens combattants. Ils permettent de reconstituer les différentes étapes de la captivité ou du séjour en Allemagne de chaque personne. Concernant le parcours résistant, on trouve souvent les motifs d'arrestation d'un individu. Attention : ils nécessitent souvent un « décryptage », reflétant moins



Carte de déporté résistant attribuée à Marcel Cochet.

l'activité principale du résistant que la volonté de ceux qui l'arrêtent de le classer dans une catégorie juridique permettant de l'orienter vers tel type de sanction.

Au sujet des résistants arrêtés, de multiples recherches complémentaires peuvent être menées dans les archives des organismes de répression et des lieux de détention, allemands ou français. Une fiche présentant les différents centres d'archives concernés est accessible en ligne. Mais en ce qui concerne les parcours résistants individuels avant l'arrestation, qui sont notre objet principal ici, on se contentera de rappeler une précaution élémentaire : les procès-verbaux d'interrogatoires de police et de justice nécessitent toujours d'avoir la vision d'ensemble d'une affaire, au-delà de la personne concernée. Et, bien sûr, ils doivent être replacés dans le contexte où ils ont été extorqués et exigent de connaître les objectifs poursuivis par les policiers et les juges, et les moyens employés. ■

1. Liste disponible sur le site internet du SHD et sur le Musée de la Résistance en ligne <https://lc.cx/JTUN>.
2. Pour les résistants qui ont aussi appartenu à l'armée régulière, il peut être utile de consulter leurs états de service. Seuls les officiers ont un dossier individuel de carrière consultable au SHD à Vincennes, tandis que les soldats et sous-officiers n'ont qu'un « état signalétique des services », consigné dans les « registres matricules » conservés dans les Archives départementales.
3. Cf. Serge Barcellini, « La Résistance à travers le prisme de la carte CVR », in *La Résistance et les Français. Villes, centres et logiques de décision*, Cachan, IHTP-CNRS, 1995.
4. Voir la thèse de Jean-Marie Guillon (partie 3, chapitre 1 « Mesure globale de la Résistance »), en ligne sur le site www.var39-45.fr
5. Charlotte Capelle et Pascal Gallien, « La Résistance dans les fonds entrés par voie extraordinaire » in *Revue historique des armées* n°257, 2009, p.130-134.

Pour en savoir plus

Pour faciliter des recherches éventuelles, vous trouverez en ligne :

- Sur le site www.fondationresistance.org, la fiche technique « recherches familiales sur un parent résistant », téléchargeable avec tous les renseignements pratiques relatifs aux différents centres d'archives cités dans ce dossier.
- Sur le site www.museedelaresistanceenligne.org, des éléments complémentaires à ce dossier de *La Lettre de la Fondation* : bibliographie sélective, exemples de dossiers administratifs remplis par des résistants, fiche téléchargeable présentant les archives des organismes de répression et des lieux de détention des résistants.

Les logiques des dossiers administratifs personnels : Yvette Guineau

Par Fabrice Bourrée

Professeur de lettres, Yvette Guineau se livre à une résistance multiforme en région parisienne de 1940 à 1944 avant d'être arrêtée et déportée à Ravensbrück. À son retour, elle est décorée de la Médaille de la Résistance française avec rosette en 1946, de la Croix de Guerre en 1947, de la Légion d'honneur (chevalier en 1949, officier en 1965), homologuée comme membre du mouvement Résistance et du réseau Manipule, déportée résistante, titulaire de la carte CVR (1952)...

Des comptes rendus d'activités minutieux...

Les comptes rendus qu'elle écrit fin 1947 (demande de carte CVR, dossier d'homologation au sein du mouvement Résistance) sont très similaires, avec des détails qui se complètent. Voici le plus fourni⁽¹⁾ :

« 40. Diffusion des discours du Gal de Gaulle. Organisation d'une manifestation au cimetière des Gonards : dépôt d'une couronne avec ruban tricolore sur le monument aux morts anglais de 14-18 (et tous 11 nov. suivant).

Diffusion des papillons « De qui est-ce ? » répondant à une campagne de Paris-Soir. Époque de la polycopie.

41. Diffusion de Libé-nord, tracts, Valmy (avec M. Lacroix), La France continue. Propagande dans l'exercice du métier (lycée Racine). Renseignements avec colonel Hauet (groupe devenu depuis « Hauet-Vildé »). Machine à écrire.

42. Renseignements réseau « Manipule ». Évasions avec « Comète » (par Aimable, 7 rue Oudinot et Mme Laurentie). Volontaires de la Liberté (avec Alain - Guillemain). Résistance. Début de lutte contre déportation.

43. Mêmes mouvements + aide aux enfants juifs (quartier rues de Tourtille/Jouye-Rouve/ Lesage). Au sein du mouvement Résistance organisation de service de faux papiers, placement de réfractaires, d'aide locale aux divers camouflés au sein des groupes auxiliaires de Résistance. Jeunes de Résistance : création de groupes à l'Agro, aux Mines, dans plusieurs établissements de Versailles, à Sciences Po, etc. Liaison entre ces groupes et un maquis créé par Gotteland pour eux en Savoie puis au nom de Résistance avec différents autres maquis, Creuse (par Lettis), Normandie (Tigre...), etc. Liaison avec MNPGD, Défense de la France, etc. Diffusion des Éditions de Minuit et des Lettres Françaises avec G. Adam.

44. Fin de l'activité avec « Manipule » et « Résistance » dès janvier après différentes arrestations. Renseignements avec Cohors-Asturies (par Mahaut, Mme Tony-Robert). Affaire des évadés russes de Jouy. Travail technique au CAD avec Hamon et Farge. Organisation de comités locaux d'aide aux réfractaires dans les 20 arrondissements de Paris et plusieurs localités de Seine et Seine-et-Oise.

45. maquis gaulliste de Ravensbrück⁽²⁾.

...liés à la personnalité d'Yvette Guineau ?

Si son parcours est exceptionnellement riche, le type d'informations qu'elle donne (noms d'organisations justifiés par un nom de « contact », lieux précis) est représentatif de ce qu'on peut attendre, dans le meilleur des cas, des dossiers personnels : des activités précises, mais aussi des pistes pour reconstituer les relations tissées par le résistant et l'extension géographique de sa résistance. On dit bien « pistes » car les croisements en théorie possibles (= témoignages symétriques des « contacts » recensés) sont en pratique très souvent introuvables. D'autre part, tous les « comptes rendus détaillés d'activité » n'ont pas la minutie de celui-ci, dont l'auteur sera d'ailleurs un peu plus tard l'historienne du mouvement Résistance⁽³⁾...

Un exemple des logiques des dossiers d'homologation

Le parcours d'Yvette Guineau est typique de la résistance parisienne : les opportunités y sont multiples dès 1940 pour des initiatives individuelles ou de groupuscules, puis pour des contacts entre organisations (par exemple via la diffusion de propagande). Cette réalité complexe rentre mal dans les cadres administratifs de l'homologation.

Ainsi, l'homologation privilégie la résistance organisée. Dans les formulaires, la mention « date d'entrée dans la Résistance » est suivie de la question : « Quel groupement ou réseau ». Bien que l'action d'Yvette Guineau en 1940-41, faite d'une multitude de contacts simultanés mais sans intégration véritable à un groupe, ne s'y prête pas, elle se force à remplir artificiellement cette rubrique. Elle hésite d'ailleurs entre citer une des organisations dont elle a distribué le journal en 1941 (Libé-nord) et d'autres auxquelles elle a réellement appartenu à partir de 1942.

Par ailleurs, il est nécessaire de choisir une organisation principale pour faire homologuer ses services. Pour Yvette Guineau, le réseau qu'elle choisit est Manipule mais, du coup, ses contacts avec d'autres réseaux dans les premiers mois de 1944 restent flous dans ses dossiers personnels. Elle-même cite Cohors-Asturies. Or, à son retour de déportation une fiche de la DGER la considère comme affiliée au réseau Turma-Vengeance, « depuis février 1944 » sur la foi d'un questionnaire rempli par le chef de ce réseau. On n'en saura pas plus car, quelques mois après, la DGER retrouve son affiliation antérieure à Manipule. Dès lors, la logique administrative aboutit à son homologation à Manipule du 1^{er} juillet 1942 jusqu'à son arrestation en juin 1944 alors qu'elle-même déclare avoir perdu le contact avec ce réseau début 1944 (ce qui est exact puisque le BCRA rompt toute relation avec Manipule suite au démantèlement du réseau et à l'arrestation de ses chefs en décembre 1943).

Enfin, la logique militaire de l'homologation apparaît dans la hiérarchie des organisations homologuées. Au sommet se trouvent les droits liés à l'homologation dans les réseaux, organisations réputées travailler directement au service d'un état-major militaire extérieur. Pour Yvette Guineau, ses droits acquis par l'homologation à Manipule l'emportent donc sur ceux de l'homologation au mouvement Résistance, surtout qu'elle est considérée comme un agent « P2 » (= à plein temps) : les P2 ont les mêmes avantages que des militaires en opérations. Les formulaires précisent par ailleurs que le grade de « chargée de mission de 2^e classe », que lui a conféré la France libre dans Manipule, équivaut à celui de « lieutenant à titre factif ». ■

1. SHD 16 P 264771.

2. Yvette Guineau désigne ainsi la résistance au sein du camp.

3. *Essai d'histoire du mouvement né autour du journal Résistance*, SEDES, 1951.



© SHD, CR 16 P 264771

Fiche matriculaire à en tête des « Forces Françaises libres » d'Yvette Guineau en tant qu'agent du réseau Manipule.

Ayant rempli aussi un dossier d'homologation RIF pour le mouvement Résistance, elle sera finalement homologuée dans les deux organisations ; mais dans les années 1950 l'administration réalisera que cette double homologation était non réglementaire, parce qu'on ne pouvait cumuler des droits dans ces deux catégories. Il lui sera alors enjoint de renvoyer son certificat relatif à Résistance, les avantages liés à l'homologation à un réseau étant supérieurs.

À la recherche d'un jeune résistant mort en déportation : Michel Guillerm

Par Fabrice Bourrée

De Michel Guillerm, nous savions seulement au début de notre enquête qu'il avait été incarcéré à la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne) comme résistant et qu'il était décédé à Dachau à 20 ans. Les archives de l'Amicale des anciens résistants détenus à Eysses ⁽¹⁾ renfermaient des photos de lui prises en 1940 à La Rochelle et en 1942 à Grenoble, et une émouvante lettre de sa sœur écrite le 18 février 1944.

Premières recherches : Agen

Les archives pénitentiaires, conservées aux AD du Lot-et-Garonne, nous livrent de premières informations, tirées de son dossier individuel de détention à Eysses (940W58) : né le 22 juin 1924 à Ciboure (Basses-Pyrénées), fils de Michel Guillerm et Thérèse Guillon demeurant 1 rue Saint-Jean à La Rochelle (Charente-Maritime), condamné le 27 novembre 1943 par la section spéciale de la cour d'appel de Poitiers à cinq ans de prison et 1 200 francs d'amende, pour « destruction et dégradation d'objets d'utilité publique ; infractions commises en vue de favoriser le terrorisme », écroué à Eysses le 18 décembre 1943, matricule 2798. Un document du greffe du tribunal de Bayonne nous apprend que Michel Guillerm n'avait jamais fait l'objet de condamnation auparavant.

Le registre d'écrou de la prison d'Eysses (940W114), précise en outre la remise de Michel Guillerm aux autorités allemandes le 30 mai 1944.

Deuxième étape : Poitiers

La piste de la section spéciale de la cour d'appel de Poitiers nous conduit aux AD de la Vienne. Le dossier de la procédure contre Guillerm et d'autres co-accusés comporte plusieurs dizaines de pièces (cote 110W15 dossier n°43). La commission rogatoire le concernant, une notice individuelle de renseignements, un rapport du commissariat de police de La Rochelle après la Libération, son mandat de dépôt et la révision de sa condamnation (26 janvier 1945) nous apportent quelques informations complémentaires : il a été inculpé pour l'incendie d'un dépôt de charbon, un attentat sur la voie ferrée à Aytré et infraction à la loi du 5 juin 1943 (répression des activités communistes, anarchistes, terroristes ou subversives). Il a été incarcéré à la maison d'arrêt de Poitiers le 9 novembre 1943. L'enquête de moralité du commissaire de police de La Rochelle indique qu'il a fréquenté l'école Bonpland où il a obtenu le certificat d'études primaires, puis l'école technique de 1938 à 1940. Aux témoignages du directeur et des professeurs, c'était « un élève exemplaire, appliqué et intelligent. Il n'a jamais fait l'objet d'une remarque défavorable ».

Troisième étape : Vincennes

À Vincennes, son dossier l'homologuant comme résistant (cote 16 P 278785) contient son certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur, selon lequel il a appartenu au détachement Liberté des FTP de février à octobre 1943, a été arrêté le 1^{er} octobre 1943, interné à Poitiers puis à la centrale d'Eysses où il a pris part à la révolte des détenus, puis déporté au camp de Dachau où il est décédé le 31 janvier 1945.

La pièce la plus détaillée est sa demande d'homologation de grade FFI, remplie par sa mère et ses chefs dans la Résistance. Il en ressort que Guillerm a été requis comme travailleur civil à la Société aéro-maritime de l'Atlantique (SAMA) de 1941 au 1^{er} septembre 1942 à La Rochelle, puis a souscrit un engagement volontaire dans l'armée d'armistice. Affecté au 14^e groupe de transmission (Grenoble) puis le 16 novembre 1942 au 9^e groupe (Châteauroux), il est démobilisé cinq jours plus tard du fait de la dissolution de l'armée d'armistice. De nouveau requis à la SAMA en janvier 1943, il rejoint la Résistance au sein du détachement Liberté des Francs-tireurs et partisans français (FTPF), commandé par Émile Tixier. Son supérieur direct est un nommé Gauthier. Ses principales actions sont le sabotage de voies ferrées, la destruction de câbles téléphoniques, le transport d'armes, des missions de liaison et de renseignement. En octobre 1943, il est promu « sergent » (chef d'un groupe de 10 hommes) en octobre 1943. L'attestation de Jacques Plessis, ex-commandant départemental des FTPF de Charente-Maritime, qui certifie l'ensemble de ces faits, précise que Michel Guillerm a été arrêté « à la suite du déboulonnage de la voie ferrée La Rochelle - Paris dans la commune d'Aytré (Charente-Maritime) ».

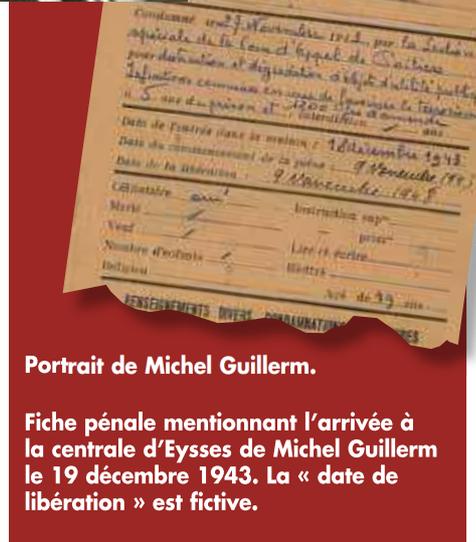
Dernière étape : Caen

Au DAVCC de Caen, le dossier de déporté de Michel Guillerm donne une autre date d'arrestation (7 octobre 1943), plus fiable parce que tirée des archives de Vichy (demandes d'intervention auprès des autorités allemandes en faveur de certains détenus faites par la Délégation générale aux Territoires occupés, appelées parfois « papiers de Brinon »). Mais il varie pour les dates de décès : le 10 juin 1944 (certificat des autorités américaines citant censément les registres du camp de Dachau), le 31 décembre 1944 (certificat de décès de l'administration allemande du camp), le 31 janvier 1945 (acte de décès établi par le service d'état-civil de La Rochelle), le soir du 30 janvier 1945 (attestation d'un camarade de détention, Camille Lafargue, qui certifie l'avoir vu mourir au block des tuberculeux)...

C'est après sollicitation du Service international de recherches d'Arolsen que la date du 31 décembre 1944



© SHD, CR 16 P 278785



Portrait de Michel Guillerm.

Fiche pénale mentionnant l'arrivée à la centrale d'Eysses de Michel Guillerm le 19 décembre 1943. La « date de libération » est fictive.

pourra être confirmée, parce que présente sur plusieurs pièces (liste officielle des décès constatés à Dachau par le ministère des Anciens combattants, registres originaux du camp de Dachau, *Schreibstubenkarte*, etc.).

Les limites de la quête biographique

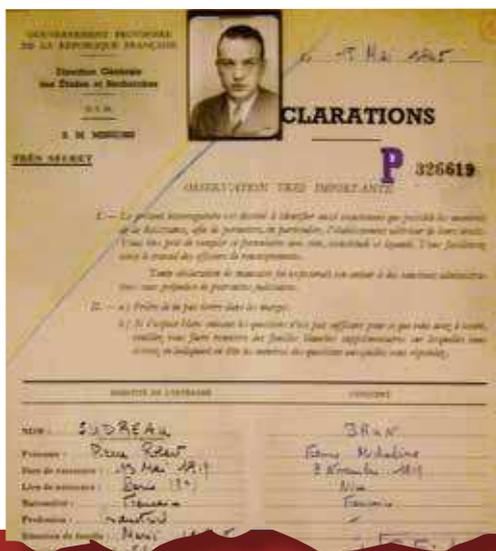
À ce stade, l'enquête sur Michel Guillerm ne peut que quitter le domaine strict de la biographie pour retracer une histoire collective. En l'occurrence celle de ce détachement Liberté, créé par Émile Tixier, un militant communiste travaillant à la SAMA et qui recruta notamment plusieurs de ses jeunes collègues. Le groupe fut démantelé à l'automne 1943 et une vingtaine de ses membres furent envoyés à Eysses ⁽²⁾. Ce qu'on discerne, ce sont les actions résistantes du groupe et la répression qui a frappé ses membres, mais les aspects les plus individuels de leur engagement sont très inégalement connus. Ainsi, pour Michel Guillerm, sauf hasard d'une découverte d'archives familiales, nous risquons de ne jamais rien connaître d'éléments aussi personnels que son sentiment à l'égard de Vichy et de la Résistance en 1941-1942 quand il était déjà à la SAMA (qui comme toute l'industrie aéronautique française travaillait en partie pour l'Allemagne), puis dans l'armée d'armistice. De même pour les motivations et les circonstances exactes de son entrée en résistance, ou pour l'influence de son chef, Émile Tixier, sur ses opinions politiques. ■

1. Déposées au Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.

2. Cf. Jean Matifas, « Émile Tixier », CD-ROM *La Résistance en Charente-Maritime*, AERI, 2010.

Archives départementales du Lot-et-Garonne, 940W58

Croiser les sources : le parcours de Pierre Sudreau Par Bruno Leroux



Formulaire « Déclarations » de la DGER rempli par Pierre Sudreau à son retour de déportation en mai 1945.

Les témoignages publiés tardivement par Pierre Sudreau ⁽¹⁾ repris et complétés dans une monographie sur le réseau Brutus ⁽²⁾ nous livrent les éléments suivants : né en 1919, élève-officier à l'École de l'Air en 1940, il est mobilisé dans l'armée d'armistice à la base aérienne d'Agen et y camoufle des armes dès l'automne 1940. En mai 1941, il rencontre André Boyer, un des créateurs du réseau de renseignement Brutus de la France libre, d'où l'on peut inférer qu'il commence à travailler pour Brutus avant sa démobilisation en avril 1942. À l'automne 1942, il est envoyé par Brutus en zone Nord où plusieurs antennes du réseau existent déjà. Il retrouve par hasard un ami, André Clavé, dont il fait un de ses trois adjoints, recrutant ensuite Pierre-François Bernard et Michel Bauer. En mai ou juin 1943, il devient le chef unique de Brutus en zone Nord ; est arrêté en novembre (comme ses adjoints et Boyer) et déporté à Buchenwald.

Les « papiers » Sudreau aux Archives nationales... et une première surprise

Ils renferment deux doubles de formulaires d'après-guerre (bulletin de renseignements d'activité FFC, demande d'attribution du titre de déporté résistant en 1950) où Sudreau revendique alors son appartenance à un « groupement Victoire » de juillet 1941 à avril 1942, et s'intitule « chef de région dans le sud-ouest » de Brutus avant mai 1943.

Un détour par la bibliographie sur le groupe Victoire se révèle frustrant ⁽³⁾ : elle signale sa création à Agen en 1941 autour de militaires d'un régiment d'infanterie, mais aucun lien avec la base aérienne n'est mentionné. Par ailleurs, ses activités sont floues

avant son rapprochement avec Brutus en 1942-43. Le groupe n'a d'ailleurs pas été homologué, ce qui, pour la période avant Brutus, pourrait correspondre à des actes anti-allemands mais restant dans le cadre de l'armée d'armistice, sans qu'ait été apporté la preuve qu'ils ont finalement été utiles à la cause alliée.

Deuxième étape : les dossiers administratifs remplis par Pierre Sudreau

Sudreau ne semble pas avoir rempli de dossier de CVR : il n'y en a pas de traces, ni dans les AD de ses lieux de résidence après la guerre (Paris et le Loir-et-Cher), ni dans ses papiers personnels. Peut-être a-t-il jugé cela inutile, au vu de ses services déjà reconnus (« agent P2 » d'un réseau, déporté résistant, Médaille de la Résistance française) ?

À Vincennes, son dossier de résistant (série I6 P) est laconique, donnant surtout ses fonctions et grades homologués et des dates de début et de fin d'activité dans Brutus. Le début est situé en juin 1942, avec quelques variations, Sudreau revendiquant « février » dans une demande relative aux séquelles physiques de sa déportation. L'absence d'allusion au groupe Victoire est ici logique : on ne peut faire homologuer des services résistants que dans un groupe lui-même homologué.

Toujours à Vincennes, les croisements possibles avec d'autres dossiers ne font qu'ajouter des questions. Dans celui du réseau Brutus (série I7 P), Sudreau est noté comme « chef de région nord », sans allusion à une fonction analogue antérieure dans le sud-ouest. Celui de Boyer, mort en déportation, ne contient bien sûr rien sur la rencontre Sudreau-Boyer de 1941. Morts eux aussi en déportation, Bernard et Bauer ont des services homologués dans Brutus tardifs (à partir de juin et octobre 1943), ce qui peut être postérieur à leur engagement concret réel, mais les formulaires remplis par leurs proches ne disent rien de plus. Enfin, le dossier de Clavé, déporté revenu, varie pour ses débuts d'activité dans Brutus selon que le formulaire est rempli par sa femme avant son retour de déportation (« début 1943 », selon elle) ou par lui-même plus tard (« avril 1943 »). Il est homologué à partir de mai 1943. Rien, en tout cas, qui remonte aussi tôt qu'à l'automne 1942.

Une nouvelle archive, qui change la perspective...

Fin 2015, de nouveaux dossiers sont rendus accessibles à Vincennes : ceux des agents de renseignement de la France libre (série 28 P). Celui de Sudreau contient ses premières « Déclarations » à son retour de déportation, dans un formulaire qu'il remplit pour la DGER le 15 mai 1945. Il est très détaillé – y compris sur les noms d'agents arrêtés et d'agents de l'ennemi – car la DGER piste les disparus et les traîtres.

Sudreau y décrit l'activité résistante de son petit groupe d'aspirants de 1940 à 1942 sur la base aérienne d'Agen : sabotage de matériel livré aux Allemands, camoufflage d'armes et de dépôts d'essence. Il revendique sa liaison avec le groupe Victoire à partir de juin 1941 (sans plus de précision). Pour Brutus, il se dit recruté en septembre 1942 par Jean Hausseguy (qui le présente à Boyer). Jusqu'en avril 1943 il effectue « des liaisons pour le réseau Froment-Brutus », ajoutant qu'il a « surtout fait fonction d'agent de renseignement pour la région du Sud-Ouest ». Enfin, il déclare avoir rencontré André Clavé en juin 1943 pour le recruter, date que confirment les déclarations de Clavé dans son propre dossier (cote 28 P).

... et des conclusions assorties d'hypothèses

Ces déclarations de 1945, à l'évidence les plus fiables, montrent le véritable intérêt de ce type d'enquête. Au-delà de la maigreur des faits découverts, l'enjeu est de comprendre les raisons profondes de leurs contradictions avec les souvenirs publiés dans les années 1990. En fait, ceux de Pierre Sudreau sont bien plus un hommage au réseau Brutus et à ses camarades morts qu'un récit de « sa » résistance. Dans ce cadre, l'anticipation de sa rencontre avec Clavé en zone Nord (automne 42 au lieu de juin 43) n'est pas à interpréter comme une volonté d'exagérer ses propres fonctions à l'époque, d'autant qu'il a déjà pu effectuer des missions à Paris durant cette période. Elle a avant tout pour but plus ou moins conscient d'allonger la durée des maigres services homologués dans Brutus de ses trois adjoints.

Les critères de l'homologation d'après-guerre mettent en effet au sommet de la hiérarchie le travail au service d'un réseau de la France libre. Pierre Sudreau a dû les interioriser, ce qui pourrait également expliquer le passage de ses mémoires sur la période 1941-1942. Son action résistante avec ses camarades aspirants à la base aérienne d'Agen est à peine effleurée. En revanche, apparaît la mention de sa première rencontre avec Boyer en mai 1941, dont il dit bien qu'elle n'avait pas pour objet à l'origine la résistance ⁽⁴⁾, mais dont il sous-entend qu'elle a débouché sur son recrutement immédiat dans Brutus. Cette autre anticipation peut, là aussi, être interprétée comme une sorte de compensation à la non-reconnaissance de ses actions réelles qui, à cette période, se situaient encore dans le cadre de l'armée d'armistice. ■

1. *Au-delà de toutes les frontières* (1991), témoignage dans *André Clavé* (1998), *Pierre Sudreau* par Christiane Rimbaud (2004).

2. Jean-Marc Binot et Bernard Boyer, *Nom de code Brutus*, Fayard, 2007.

3. La plus approfondie pour Agen est le CD-Rom *La résistance dans le Lot-et-Garonne*, AERI, 2011.

4. Boyer, avocat, défendait un aviateur ayant tenté de fuir vers une possession britannique avec son appareil.